



n° 69  
17 février  
2012

---

*Pages 1531  
à 1534*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARRÊTÉS.....</b>	<b>1533</b>
Arrêté n° 2012-51 du 14 février 2012 relatif à la désignation des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement.....	1533
Arrêté n° 2012- 54 du 7 février 2012 portant nomination des membres du jury du diplôme d'université « portefeuille de compétences et valorisation en entreprise ».....	1533
Arrêté n° 2012-56 du 9 février 2012 portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience de licence professionnelle du domaine arts, lettres, langues mention : activités et techniques de communication spécialité : lettres, culture et nouveaux médias.....	1534

## ARRÊTÉS

### Arrêté n° 2012-51 du 14 février 2012 relatif à la désignation des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement

#### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 953-6,
- Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement,
- Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux commissions paritaires d'établissement d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté 2012-25 du 20 janvier 2012 relatif à l'organisation des élections à la commission paritaire d'établissement

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le scrutin prévu le mardi 27 mars 2012 pour l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement (CPE) est annulé pour les groupes suivants, qui n'ont présenté aucune liste de candidats :

- 2<sup>ème</sup> groupe : Corps de l'administration scolaire et universitaire, corps des agents administratifs déconcentrés et corps des adjoints administratifs des services déconcentrés : catégories A.
- 3<sup>ème</sup> groupe : Corps des personnels de bibliothèque et corps des personnels de magasinage : catégories A, B et C.

##### Article 2

Les représentants des catégories énoncées à l'article 1 du présent arrêté seront désignés par voie de tirage au sort pour chaque catégorie concernée parmi les personnels fonctionnaires titulaires de ces catégories affectés à l'université de La Rochelle.

Les tirages au sort auront lieu le mardi 27 mars 2012 à l'issue du dépouillement du scrutin concernant le 1<sup>er</sup> groupe (catégories A, B et C) et 2<sup>ème</sup> groupe (catégories B et C).

##### Article 3

Le directeur général des services de l'université de La Rochelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Fait à La Rochelle, le 14 février 2012.

Le président  
Gérard Blanchard

### Arrêté n° 2012- 54 du 7 février 2012 portant nomination des membres du jury du diplôme d'université « portefeuille de compétences et valorisation en entreprise »

#### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L.613-1 du code de l'éducation ,
- Vu la délibération n°2012-02-06-2-1 du CA du 6 février 2012 relative au diplôme d'université « portefeuille de compétences et valorisation en entreprise »

**ARRÊTE****Article 1 : Le jury est composé pour l'année universitaire 2011-2012 de :**

Président : **Vincent Courboulay**, maître de conférences  
**Anne Aubert**, maître de conférences  
**Régis Auxire**, directeur de la maison de la réussite et insertion professionnelle  
**Olivia Roquier**, responsable du bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants  
**Sébastien Bidault**, conseiller en insertion professionnelle  
**Frédérique Deloffre-Vye**, consultante auprès de *Croissens Consulting*

**Article 2 :**

Ces dispositions seront portés à la connaissance des stagiaires par voie d'affichage.

**Article 3 :**

Le directeur général des services et le directeur de la maison de la réussite et insertion professionnelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 février 2012

Le président  
Gérard Blanchard

---

**Arrêté n° 2012-56 du 9 février 2012 portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience de licence professionnelle du domaine arts, lettres, langues mention : activités et techniques de communication spécialité : lettres, culture et nouveaux médias**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-3 à L. 613-5,
- Vu le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur,
- Vu les propositions du doyen de la FLASH ,

**ARRÊTE****Article 1**

Pour le domaine arts, lettres, langues, le jury de validation des acquis de l'expérience de la licence professionnelle mention activités et techniques de communication spécialité lettres, culture et nouveaux médias est composé pour l'année universitaire 2012-2013 :

Serge LINKES, président, maître de conférences  
Laurence BRUNET-HUNAUT, maître de conférences  
Jean-Pierre GEFFRIN, journaliste France 3, professionnel

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 9 février 2012.

Le président  
Gérard Blanchard